

1. Visualiser les postes mis au mouvement

Cliquez sur l'image ci-contre

E Privé P
Mouvement

Académie : ACADEMIE DE NICE
Année scolaire : 01/09/2023 - 31/08/2024

Puis

Planning 1 (titulaires, contrats définitifs et provisoires)
 Publication des services vacants du 10 avril 2024 au 19 avril 2024
 Saisie des vœux du 10 avril 2024 au 19 avril 2024
 Affichage du résultat du candidat du 27 juin 2024 au 2 juillet 2024

Descriptif des sigles utilisés :

- **ORS** : Obligation réglementaire de service (Ex. 18 h pour certifié, 20 h en EPS, 15 h pour agrégé, etc.).
- **S** : Susceptible d'être vacant (c'est un service actuellement détenu par un maître qui participe au mouvement).
- **V** : Vacant (c'est un service correspondant à un futur départ à la retraite ou à une disponibilité non protégée ou à un service qui n'a pas été pourvu l'année dernière).

Service partagé

C'est un service agrégé, c'est-à-dire que c'est le même numéro de service pour deux établissements scolaires ou deux entités d'un même établissement (collège, lycée général ou technologique).

LYC MONT SAINT JEAN (ANTIBES - 06)								
Services principaux								
N° de service	Fonction	Nature support	Discipline	Quotité en heures	ORS	Vacant Suscept.	Service partagé	Com.
353	ENS	CHAIRE	L1500 SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	12.0	18.0	V		
Services secondaires								
N° de service	Fonction	Nature support	Discipline	Quotité en heures	ORS	Vacant Suscept.	Service partagé	Com.
	ENS	CHAIRE	L1500 SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	8.9	18.0	S		

Services partagés						
N° de service	Etablissement	Nature support	Discipline	Quotité en heures	ORS	Vacant Suscept.
15	CLG SAINT PHILIPPE JUAN LES PINS	CHAIRE	L1500 SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	9.1	18.0	S
	LYC MONT SAINT JEAN ANTIBES	CHAIRE	L1500 SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	8.9	18.0	S

Cliquez sur l'icône pour obtenir le descriptif

Le service n°15 est de 18 h.

Fermer

Après avoir visualisé les postes au mouvement, vous pouvez passer à la saisie de vos vœux. Il n'est pas utile de vous précipiter pour le faire car l'ordre de saisie n'est pas pris en compte dans la priorité.

La date limite de saisie est fixée au vendredi 19 avril 2024.

2. Saisir vos vœux

Planning 1 (titulaires, contrats définitifs et provisoires)	
Publication des services vacants	du 10 avril 2024 au 19 avril 2024
Saisie des vœux	du 10 avril 2024 au 19 avril 2024
Affichage du résultat du candidat	du 27 juin 2024 au 2 juillet 2024

Vous aurez besoin de votre NUMEN.

Vous devez créer un nouveau mot de passe même si vous avez déjà candidaté(e) l'année dernière.

L'ancienneté dans l'éducation nationale inclut les services en tant que délégué auxiliaire.

Vous pouvez choisir jusqu'à 10 vœux.

Voici les priorités d'emploi retenues par l'administration.

Choix priorité emploi	
<input type="radio"/>	Maitre dont le service est supprimé ou réduit par rapport à l'année en cours dès la 1ère heure. <ul style="list-style-type: none">⇒ Service supprimé (sauf résiliation de contrat à la demande du maître, par mesure disciplinaire ou pour insuffisance professionnelle)⇒ Service réduit (sauf perte d'heures supplémentaires)⇒ Maîtres ayant bénéficié d'une priorité l'année précédente et dont la situation n'a pu être réglée.⇒ Chefs d'établissement, chefs d'établissement adjoints et chargés de formation des maîtres qui souhaitent reprendre un service d'enseignement.⇒ Maîtres à temps partiel autorisé ou à temps incomplet qui souhaitent reprendre une activité à temps complet.⇒ maîtres en congé ou en disponibilité qui souhaitent une réintégration dès lors qu'il s'agit de l'académie où il exerçait avant son congé parental ou sa mise en disponibilité.
<input type="radio"/>	Mutation. <ul style="list-style-type: none">⇒ Y compris les maîtres autorisés définitivement, pour motif médical, à exercer dans une autre échelle de rémunération ou dans une autre discipline (reconversion) et les maîtres précédemment titulaires d'un contrat définitif, résilié sur leur demande pour un motif légitime, qui souhaitent reprendre une activité d'enseignement ou de documentation.Y compris les maîtres en congé parental ou en disponibilité qui souhaitent une réintégration dès lors qu'il s'agit d'une académie où il n'exerçait pas avant son congé parental ou sa mise en disponibilité (demande traitée comme une mutation)
<input type="radio"/>	Lauréat concours externe en cours de validation de son année de formation.
<input type="radio"/>	Lauréat concours interne en cours de validation de son année de stage.
<input type="radio"/>	Lauréat concours réservé, lauréat examen professionnalisé réservé, et maître bénéficiaire d'une mesure de résorption de l'emploi précaire, en cours de validation de son année de stage.

Attention : Pour que votre candidature soit retenue, il est impératif que vous contactiez directement les chefs d'établissement des postes souhaités, et que vous leur adressiez les documents suivants : Curriculum vitae, lettre de motivation et, si vous êtes en poste, le récapitulatif de vos vœux visé par votre (ou vos) chef d'établissement d'affectation actuelle.

Cliquez sur « Éditer vos vœux » pour créer le fichier PDF que je vous conseille d'enregistrer et d'envoyer à spelc.cotedazur@gmail.com.

Terminez par « Fin de saisie » pour transmettre votre demande au Rectorat, vous devez obtenir l'écran suivant :

Votre demande a bien été enregistrée.

Fermer

- La première étape est de faire viser le fichier PDF ainsi créé par votre chef d'établissement.
- La deuxième étape est de contacter rapidement les chefs d'établissements concernés par vos demandes afin d'obtenir un rendez-vous **avant le 6 mai**.
- Vous devez leur adresser votre CV et une lettre de motivation.

La CAE se réunira le mercredi 15 mai 2024 puis le vendredi 24 mai 2024.

La CCMA est prévue le mardi 11 juin 2024.

L'équipe du mouvement second degré du Spelc Côte d'Azur

Jean-Yves MURGUE : 0 645 321 990 iy.murgue@spelc.fr

Evrin EVCI : 0 678 780 724 e.evci@spelc.fr

Élisabeth SIVAN : 0 650 747 083 e.sivan@spelc.fr

Sophie CACHET : 0 682 341 995 s.cachet@spelc.fr

